Nom(s) et Prénom(s)

Adresse

3963 CRANS-MONTANA

Parcelle No. ………..

***RECOMMANDEE***

Commission cantonale des constructions du Canton du Valais

Rue des Creusets 5

Case postale 670

1951 SION

Crans-Montana, le …………………………

Concerne : **OPPOSITION AU PROJET**

**Construction d’une centrale énergétique à bois**

Demande publiée dans le BO le 07.03.2025

Requérant(e) : Crans-Montana Energies SA c/o OIKEN -1950 SION

Propriétaires : Commune de Crans-Montana et Grande Bourgeoisie de la Noble Contrée

Madame, Monsieur,

Propriétaire (locataire) du bien immobilier à l’adresse susmentionnée, j’ai la qualité et la légitimité de m’opposer à ce projet. Les motifs qui me guident sont les suivants.

1. **RISQUES SANITAIRES**

Il y a en premier lieu les inquiétudes sanitaires liées à l’émission de particules fines et d’hydrocarbures aromatiques polycycliques découlant du processus de gazéification du bois, certes moins nocif que la combustion de pellets. Ces émissions sont scientifiquement prouvées et documentées dans la littérature concernée. Or, l’installation prévue sera située au lieu-dit la Montagnette, dont le périmètre immédiat est fortement bâti, à proximité de zones et installations sportives, de loisirs, de promenades, du Centre sportif, du stade de football, des courts de tennis à l’air libre, du Manège, du camping et de la plage de la Moubra, des parcours de ski de fond et du parcours de golf Jack Nicklaus. Tous ces lieux sont fréquentés par les enfants, les jeunes, les familles sans oublier les seniors. On peut aussi citer assez proche, à vol d’oiseau le site de Montana de l’Hôpital du Valais (ex-Centre valaisan de pneumologie) qui devrait aussi subir les retombées de particules.

De plus, chacun a constaté l’augmentation de la fréquence et de la durée des jours de vent sur le Haut-Plateau, notamment du foehn soufflant avec une orientation venant du sud-est. Dans ces cas, pratiquement tout le périmètre de la Commune de Crans-Montana, voire jusqu’à Lens et Icogne, sera concerné par ces nuisances, résidents à l’année ou en résidence secondaire, clients des hôtels, sportifs de plein air, sans oublier les patients des Cliniques valaisanne, lucernoise et genevoise. Pour une station qui a connu sa renommée dès la fin du XIXème siècle avec l’installation des sanatoriums, l’histoire a un arrière-goût amer. Le développement de la station a toujours été lié à son ensoleillement et à la pureté de son air transparent, d’ailleurs immortalisé par Ferdinand Hodler.

1. **INCERTITUDES TECHNOLOGIQUES**

La Centrale utilisera une technologie basée principalement sur la gazéification du bois, complétée au besoin, par une ou plusieurs sous-stations intermédiaires, relais géographiques nécessaires pour pallier les pertes de chaleur causées par la distance (la station de Verbier, par exemple, a dû installer en urgence une citerne de 200'000 litres de mazout pour garantir l’acheminement d’une eau suffisamment chaude).

Il est aussi légitime de s’inquiéter des performances de l’installation en cas de températures hivernales rigoureuses. A ce stade, les informations manquent également quant à la gestion des pannes dans une Centrale unique.

La pollution sonore liée au fonctionnement continu de la Centrale, hiver comme été, de jour comme de nuit, est par ailleurs à ce stade inconnue. Aucune information sérieuse n’a été transmise à la population riveraine.

De nombreux experts restent donc sceptiques sur les différents aspects technologiques ; ils relèvent ainsi les incertitudes et les risques avérés d’un tel projet, qui manque d’informations et de recul.

1. **EFFETS SUR LE TRAFIC : ENCOMBREMENTS, BRUIT ET POLLUTION**

Le fonctionnement de la Centrale nécessitera l’acheminement de quantités importantes de bois, par camions, à raison d’un minimum quotidien de 6 allers-retours, empruntant, à partir de la bifurcation de la route cantonale, un itinéraire étroit et sinueux en pleine forêt, inadapté au passage de camions au tonnage élevé. La circulation sera grandement perturbée et rendue dangereuse.

Pour pallier ce problème, il faudra sans doute procéder à d’énormes travaux de la voirie pour élargir et renforcer les accès.

Par ailleurs, le projet de transformation de la route forestière actuelle en une voie d’accès à la zone artisanale et industrielle de la Montagnette, implique non seulement une augmentation du trafic local, mais aussi un défrichement important avec également un impact sur la faune.

Ce trafic accru entraînera aussi bruit et pollution des moteurs.

Ces inconvénients vont à l’encontre des principes du développement durable que prétend paradoxalement promouvoir le projet de Centrale.

1. **INCERTITUDES ET RISQUES FINANCIERS**

A ce jour, de très nombreuses informations manquent :

* le plan financier complet du projet et son impact net sur les finances communales (y compris l’achèvement du réseau de canalisations) ;
* les modalités du raccordement pour les propriétaires d’immeubles, chalets et autres bâtiments (raccordement obligatoire ou volontaire, abonnement, coût de l’énergie consommée, tarification différenciée entre habitants, industries, commerces, etc.) .

Les modèles économiques montrent que la viabilité d’une telle installation repose sur une taille conséquente et la possibilité d’acheminer la matière primaire dans un périmètre de 50 kilomètres. Ces conditions sont irréalisables à court ou moyen terme. Le projet semble donc condamné à être déficitaire.

**Conclusion : La demande d’autorisation de construire est rejetée intégralement.**

Signature :